



Non renvoi d'un produit envoyé sous garantie

Par **robsven**, le **23/02/2008** à **23:16**

Bonjour,

je cherche des renseignements pour connaître mes droits au sujet d'un litige avec une société de vente en ligne.

Il y a quelque temps j'ai commandé lors d'un déplacement à l'étranger un mini-ordinateur pour profiter de la détaxe. Plusieurs mois après suite à un problème de fonctionnement je renvoie l'appareil à la société en question. La réparation a bien lieu mais cette société commet une erreur en me postant l'appareil à l'adresse depuis laquelle je l'avais commandé plusieurs mois plutôt, à savoir l'Afghanistan. Pourtant sur le recommandé j'ai bien précisé mon adresse en France ainsi que sur la preuve de dépôt du colis (colis que j'ai assuré compte tenu du prix de l'appareil).

A ce jour, soit presque deux mois après mon envoi la société en question m'explique qu'elle a engagé une procédure auprès de la poste qui devrait durer environs deux mois, soit une durée totale sans mon appareil de trois mois.

J'ai envoyé un premier recommandé en demandant un remboursement ou le prêt d'un appareil équivalent sans réponse.

Que dois-je faire maintenant, le dépôt de plainte peut-il les faire bouger ou dois-je engager une procédure auprès d'un avocat ?

En vous remerciant par avance pour vos réponses